

**« LA FRANCOPHONIE » :  
PROLÉGOMÈNES À UNE PERSPECTIVE DE LA RÉCEPTION**

**Valentin FEUSSI et Didier de ROBILLARD**

EA 4428 DYNADIV - Université François Rabelais de Tours

avec la collaboration de Marie Laure TENDING

EA 2661 - CREN-Le Mans - Université du Maine

Cette contribution vise à considérer le concept de francophonie du point de vue de la réception des différents acteurs sociaux et institutionnels entre autres, en adoptant un autre point de vue que celui qui a prédominé jusqu'ici (Brunot, 1905 ; Bruneau, 1969, Coste, 1984 ; Chaurand, 1999 ; Picoche/Marchello-Nizia, 1999 ; Antoine/Cerquiglini, 2000), à savoir celui de l'*appropriation*, et pas uniquement pour diversifier les perspectives diffusionnistes habituelles. Nous nous revendiquons d'une perspective « herméneutique » en ce sens que cette réflexion consistera à mettre en perspective la francophonie autrement afin d'en proposer un regard peu habituel, imprégné d'expérientialité.

Nous argumenterons dans un premier temps pourquoi adopter une perspective de la réception, en insistant sur le caractère polycentrique (voir note 7 *infra*) du français qui conduit à une possibilité peu explorée jusqu'ici suggérée par la tentative d'« histoire à parts égales » (Bertrand, 2011). Nous continuerons ensuite en revenant sur les principales typologies de la francophonie avec les histoires qui les sous-tendent, globalement dominées par un point de vue, celui de l'« exportation » de la langue française qui rappelle une des conséquences saillantes de la francophonie : l'universalisme francophone. Dans un troisième temps, nous nous décentrerons pour présenter quelques situations de francophonies qui relèvent de catégorisations peu habituelles du point de vue de la réception avant d'en tirer, en dernière articulation, une conséquence : comprendre la francophonie selon une perspective diversitaire et historicisée.

## **1. Pourquoi une perspective de la réception ?**

L'histoire circulante de la francophonie équivaut à des narrations de rencontres et de projets organisés dans une perspective qui privilégie les liens politiques et économiques renforcés par des hypothèses qui, sur le plan scientifique, consistent à faire fi des expériences des premiers intéressés (sauf quelques rares exemples : Boudreau et Dubois, 1993 ; Daigle, 1993) pour raconter, d'un point de vue qui n'est pas le leur. La naissance et l'histoire de la francophonie ont pourtant donné lieu à des rencontres entre des peuples, de continents différents, d'un type analogue à ce qui a pu être raconté par l'historien Romain Bertrand qui revendique la possibilité de proposer un autre point de vue que celui du vainqueur de la rencontre. Il propose alors de mettre un terme à l'eurocentrisme, à cette asymétrie de l'ignorance / connaissance qui conduit non pas seulement au mépris de l'autre, auquel cas il existe encore, mais surtout à son oubli pur et simple.

### 1.1 Une histoire ni « symétrique » ni « à parts égales » ?

Dans son ouvrage *L'histoire à parts égales* en effet, Romain Bertrand tente d'écrire l'histoire commune des Hollandais et Malais/Javanais, en inversant la problématique habituelle, qui a consisté, jusqu'ici, pour les Hollandais à présenter cette histoire, en se focalisant sur le « *gentlemen's club* européen » (Bertrand, 2011 : 13) qui propose l'histoire du monde d'un point de vue ethnocentrique focalisé sur l'Europe et son expansion dans le monde. Il s'agit alors de la raconter du point de vue des Javanais et Malais, d'inquiéter des certitudes en prenant en compte des archives de contacts de part et d'autre, à considérer « d'étranges dissemblances et de troublantes similitudes » (Bertrand, 2011 : 22). Bien entendu cette entreprise se heurte à nombre d'obstacles : disponibilité documentaire, difficulté à inverser le point de vue (Bertrand n'est pas Javanais ou Malais), altérité historique (il ne vit pas au XVI<sup>e</sup> siècle).

Dans l'espace francophone, ce qui s'écrit sur la francophonie se fait rarement d'un point de vue explicitement revendiqué comme d'« ici ». Il faut bien sûr exclure nombre d'auteurs du « nord » (Canadiens, notamment Québécois, Belges, Suisses) de cette perspective, lorsqu'ils ne parlent pas des autres, puisqu'ils font partie des rares qui écrivent de leur point de vue. La plupart des autres auteurs écrivent dans une posture complexe, difficile à cerner, à plusieurs voix. Leur formation, souvent en France, ou dans une université du « nord », fait qu'ils écrivent probablement d'un point de vue « septentrional », en greffant sur ce point de vue une expérience et des compétences « méridionales ». La question, que nous ne trancherons pas, est de savoir si ces travaux sont superficiellement « habillés » à l'occidental pour être validés dans le « nord », mais avec une cohérence et un ancrage foncièrement « méridionaux », ou si, le point de vue créant l'objet, le point de vue « nord » trie, sélectionne, hiérarchise, selon une cohérence du « nord », des expériences du « sud » ? Un exemple de ces situations serait le cas des méthodologies « IFA »<sup>1</sup> qui préconisaient qu'une sélection d'unités lexicales recueillies par un lexicographe du « nord » soient soumises pour validation à un jury « local » considéré comme « représentatif » (Bal, 1988 : XIV). Cependant ce jury ne pouvait que valider une « présélection soumise », <sup>2</sup> et ne pouvait pas en proposer l'élargissement, si bien que l'on peut sans doute admettre que la logique qui prédominait, dans ce cas, est celle sous-tendue par un point de vue du « nord ». <sup>3</sup>

Notre objectif ici est moins d'« équilibrer » ou d'« inverser » mécaniquement les points de vue comme semble le vouloir Bertrand, que de les « diversifier », parce que la francophonie ne peut pas se projeter dans un avenir que l'on dit

<sup>1</sup> *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire.*

<sup>2</sup> Le jury est composé de « personnes ayant effectué au moins le premier cycle du secondaire » (Lafage, 1993 : 33) ou bien « d'étudiants autochtones, originaires de régions différentes » (Bal, 1988 : XX). En ce sens, ce sont les normes scolaires qui constituent le mètre étalon au moyen duquel toutes ces pratiques sont appréhendées avec, en arrière-plan, toute la puissance symbolique de l'école productrice de la classe des élites qui ont tendance, devant un universitaire (européen de surcroît), à dévaloriser les pratiques locales.

<sup>3</sup> Il ne s'agit pas d'affirmer que l'on doit être « natif » d'une situation pour en parler, tous les discours étant légitimes, à condition qu'ils soient suffisamment réflexifs et explicites (Bavoux, 2008 : 342).

fréquemment « pluriel », en ne reconnaissant qu'une seule façon de raconter l'histoire et de vivre la francophonie, la proposition / imposition / « naturalisation<sup>4</sup> » d'une histoire unique étant peut-être le début de l'imposition de l'unimodalité à la pluralité : une histoire, un projet politique, une langue, une littérature, une langue et probablement... un avenir.

Cette démarche consisterait à réfléchir dans de nouvelles perspectives qui se développent de plus en plus (voir par exemple Klinkenberg, 2015 ; Moura, 1999) et qui sont centrées sur la diversité. Cette histoire consisterait à considérer qu'il faut être au moins deux pour faire une histoire, voire que l'histoire d'un point de vue expérientiel est inévitablement altéritaire puisqu'on raconte toujours à quelqu'un d'autre. Il s'agirait alors, nécessairement, d'un croisement d'interprétations qui suppose des expériences singulières. Le point de vue présenté le serait alors avec différents enjeux de pouvoir. D'où la question : *qui écrit l'histoire, quand, pour qui, pour quoi ?*

Pour ce qui concerne cette contribution, des éléments de réponse au premier pan de la question permettraient de mieux situer notre réflexion, en particulier des narrations d'expériences diverses (*infra*) qui correspondent à des esquisses de description des situations de francophonies. Venant d'horizons assez contrastés (Cameroun, Ile Maurice, Sénégal) les auteur(e)s diffèrent également par l'âge (entre la cinquantaine et la trentaine), les parcours scolaires (effectués dans ces pays d'origines, avec des scolarisations souvent bilingues). Ils sont originaires de groupes socio-ethniques variés, tantôt majoritaires, tantôt majorisés, diversement intégrés aux sociétés d'origine, le hasard des parcours académiques produisant une rencontre fort improbable à Tours. Ces éléments permettront des réceptions situées de nos discours qui doivent être perçus comme des traductions de nos projections respectives dans des relations, des récits partiels de nos histoires respectives. Nous sommes en effet d'avis que la compréhension est étroitement liée à l'histoire du scripteur et/ou de l'interprète. Pour plus d'explicitation, essayons d'interroger le rapport entre l'historien et son histoire en prenant appui sur l'épistémologie de l'histoire.

## 1.2 L'épistémologie de l'histoire et l'interprétation des autres

L'épistémologie des sciences humaines permet de problématiser ces questions, notamment les réflexions menées par certains historiens et anthropologues. Pour en prendre un bon exemple, on pourrait considérer cela avec le regard de l'inclassable M. de Certeau, épistémologue, historien, sociologue. Il considère en effet qu'« une autorité se met à sa véritable place lorsqu'elle se reconnaît comme l'un des termes d'une combinaison plurielle » (Certeau, 1987 : 123), ce qui, déjà postule que plusieurs sources d'histoire est préférable à une seule.

« Chaque innovation culturelle ou scientifique implique ce rapport – énigmatique mais inéliminable – entre une *situation* (ou un « choix » de civilisation) et une *raison* (qui la « vérifie »). Chaque science se réfère à un mouvement historique. Elle en explicite les possibilités, sur un mode discursif qui lui est propre. Elle implique un « autre » qu'elle-même : l'histoire qui l'a permise et reste l'*a priori* de toute rationalité. Tout langage cohérent fonctionne grâce à des préalables qu'il suppose sans les fonder. » (Certeau, 1987 : 208).

---

<sup>4</sup> Au sens de *présenter comme inévitable, objective, naturelle*.

À partir de ce lien établi par Certeau entre l'histoire et les différentes possibilités d'interprétation, il nous semble donc indispensable, sans pouvoir traiter l'intégralité de ces questions ardues ici, d'amorcer cette perspective nouvelle, sans avoir les moyens de la poursuivre à terme ne serait-ce que faute de place. De ce point de vue, cet article a tenté de réunir des « ressortissants » de francophonies (africaines) à divers titres, en faisant varier quelques dimensions pertinentes : nationalités d'origine, pays de résidence, âges, positions sociales, genre, bref, d'expériences différentes. Certes, ils n'épuisent pas la complexité de ces francophonies. Il s'agit d'écrire une histoire tout en revendiquant son caractère situé, à la différence de pratiques habituelles en francophonies qui, bien que se revendiquant parfois de la diversité, privilégient un point de vue monolithique et partiel sans véritable explicitation. M. de Certeau problématise pourtant le processus historique dans une altérité radicale :

« Dans cette perspective, « comprendre » [...] c'est chaque fois leur demander [aux textes] autre chose que ce qu'ils ont voulu dire ; [en histoire religieuse] c'est les interroger sur ce qu'ils nous apprennent d'un statut social à travers les formes collectives ou personnelles de la vie spirituelle ; c'est entendre comme une *représentation* de la société ce qui, de *leur* point de vue, *fondait* la société. [...] Cela même qu'ils avaient à expliquer par une vérité (Dieu, la providence, etc.) est devenu ce qui nous rend intelligibles leurs explications. D'eux à nous, le signifiant et le signifié ont roqué. Nous postulons un codage qui inverse celui du temps que nous étudions. » (Certeau, 1975 : 148).

Il s'agit, pour l'historien, de partir non pas de directives institutionnelles figeantes, mais de ce qui ferait sens pour lui. On peut donc émettre l'hypothèse que l'histoire serait une construction liée à des arrière-pensées. De la même façon, l'interprétation du monde implique également ce qui fait monde pour l'interprète, ses expériences et ses projets. Cela conduit à penser que le rôle de l'interprète est central dans la production du monde qui l'entoure, ce dernier étant une projection d'expériences. C'est d'ailleurs en ce sens qu'on peut comprendre l'historien Marrou (cité dans Feldman, 2002 : 103) qui affirme que « l'histoire est inséparable de l'historien » car elle renvoie à « une aventure spirituelle où la personnalité de l'historien s'engage tout entière ». Les différentes interprétations en francophonies résonnent ainsi en contrepoint avec des contextes marqués par des tensions, conflits et différentes rencontres, une articulation de la conscience d'identités et de l'appel de l'altérité. En fait, l'altérité est constitutive du discours historique et de l'historien, du chercheur comme de tout interprète. À la différence des historiens implicitement objectivants (puisque leurs récits sont présentés comme unique ou principale possibilité) qui cherchent surtout à reconstituer le passé (par des tentatives de reproduction d'événements passés dans le but d'en rétablir les formes originales), il s'agit, dans cette perspective, de *réinterpréter le passé*, de le remuer en effectuant des allers-retours avec le présent<sup>5</sup>, de mettre ainsi incessamment en tension absence et projets. Cela permet en même temps de faire place à l'autre et de se situer dans un entre-deux toujours en déséquilibre. Cette modalité de compréhension du monde

---

<sup>5</sup> « Aucune existence du présent sans présence du passé, et donc aucune lucidité du présent sans conscience du passé. Dans la vie du temps, le passé est à coup sûr la présence la plus lourde, donc possiblement la plus riche, celle en tout cas dont il faut à la fois se nourrir et se distinguer. » (M. de Certeau cité par Dosse, 2003).

n'est que rarement revendiquée sur le plan de la recherche, sinon par des perspectives phénoménologiques et herméneutiques (désormais PH) dont la contribution de V. Feussi (dans ce volume) en esquisse quelques articulations susceptibles d'éclairer notre propos.

Dans l'ensemble, cette perspective consiste à prendre le contre-pied des démarches à base universalistes, qui situent leur valeur dans leur capacité à généraliser. L'herméneutique, en montrant au contraire combien chaque compréhension est particulière, essaie de mettre d'autres en mesure de comprendre ces expériences particulières de compréhension. Malheureusement, dans l'espace restreint de ce texte, il n'est pas possible à chacun de ses auteurs de faire ce travail, effectué dans d'autres textes plus longs (Robillard, 2008 ; Feussi, 2006, Tending, 2014) auxquels le lecteur pourra se référer. L'exercice, on le comprend donc, ne peut pas se faire dans toute son ampleur ici, et ne l'est qu'à titre expérimental et indicatif, tout comme il n'est pas possible ici d'exposer l'ensemble des éléments saillants des perspectives PH. Il s'agit donc d'amorcer ici une tentative, pas d'en épuiser toutes les possibilités. Après cet éclairage sur le lien entre histoire et historien-interprète, revenons vers des façons de raconter l'histoire en rapport avec la notion de francophonie dont les liens avec la diversité sont régulièrement revendiqués.

## **2. La francophonie : appropriation, pluralité**

Sur la base de cette diversité / pluralité, la francophonie ne peut qu'être polycentrique, polynomique<sup>6</sup> (Marcellesi, 2003 ; Laroussi et Babault (éd.), 2001) puisqu'une des caractéristiques centrales de la francophonie est d'être un lieu de rencontres entre langues et cultures (ce qui ne doit pas laisser oublier que ces rencontres sont structurées par des rapports de force). En effet, si les sociolinguistes montrent aisément l'hétérogénéité du français dans des « descriptions » de la variation du français (Robillard et Beniamino (éd.), 1993/1996 ; Gadet, Ludwig et Pfänder, 2008), il n'est pas si facile de montrer que ces variations sont prises en charge soit par les populations concernées, soit par des institutions dans la francophonie, les déclarations d'intention d'institutions internationales comme l'AUF et l'OIF<sup>7</sup> demeurant souvent sans effets. Cela est sans aucun doute lié à la démographie de la francophonie (une partie importante des francophones est de nationalité française, une autre importante au Québec, en Belgique...) en sachant que de nombreux Français ne se revendiquent pas de la francophonie, considérant que cette notion est réservée aux francophones « hors de France ». Un autre facteur est évidemment lié aux forces économiques et politiques en présence, qui favorisent

---

<sup>6</sup> Pour notre propos, il conviendrait de rappeler que les usages de « pluricentrique » de « polycentrique » sont synonymiques et indiquent l'idée d'une pluralité de centres, de normes dynamiques, contrairement à Pöll (2005) pour qui ces centres constituent des pôles stables. Dans la même lancée, la polynomie nous permet particulièrement de discuter de l'acceptation mutuelle, en ce sens que chacun peut parler une variété / un pôle de langue sans que la communication en souffre, ce qui suppose implicitement une interconnaissance et une acceptation des différences : on n'est pas hostile à l'hétérogénéité, on peut d'ailleurs s'en servir comme modalité de projection de soi.

<sup>7</sup> AUF (Agence Universitaire de la Francophonie) / OIF (Organisation Internationale de la Francophonie).

les pays dits du « Nord », même si, en leur sein, fait parfois rage un débat sur le choix de la norme, comme c'est le cas au Québec (Meney, 2005 par exemple).

Si on fait un bilan des différentes façons de raconter l'histoire de la francophonie (Valantin, 2010 ; Guillou et Tang Phan, 2011 ; Tréan, 2006 ; Ntole, 2004 ; Tétu, 1992), on peut avoir l'impression qu'elle est variée. Si on s'intéresse à ce titre aux principales typologies de la francophonie, dans la mesure où elles constituent des condensés d'histoire, on constatera que celle de Bal s'assume explicitement diffusionniste. Les réflexions de Chaudenson (1989, 1991) et Manessy sur les typologies en revanche, sans renoncer totalement à la logique diffusionniste, amorcent un tournant vers la réception comme on le verra, puisque Manessy se pose la question de la structure et de la complexité sociolinguistiques des pays où arrive le français, quand Chaudenson se contente d'adapter le propos de ses prédécesseurs aux situations créoles.

### 2.1 Les principales typologies existantes

Bien que la francophonie se revendique d'une perspective qui considère la diversité, on a l'impression que ce concept n'est ni explicité, ni problématisé en fonction des histoires particulières (parfois étranges) à partir desquelles cet ensemble de solidarités et de conflictualités a pu être mis en place. Elle priorise sans explicitation une diversité considérée comme le « ciment » d'un « universalisme francophone » postulé (Guillou, 2005). Pourtant, d'un point de vue local, les situations de francophonie dépendent de rapports de personnes vivant d'un point de vue local au français, ce qui suppose le questionnement d'expériences sociétales, les typologies de la francophonie pouvant nous aider à imaginer ces expériences diverses, raison pour laquelle nous nous y appesantissons.

À notre sens, les typologies du français et de francophonies réfèrent nécessairement à des projets articulés à des imaginaires de la diversité. Cela suppose une valorisation de l'activité de l'interprète qui oriente et sémantise son expérience du monde. On pourrait donc logiquement penser que les typologies de francophonies connues à l'heure actuelle renvoient à des usages et à des histoires de francophones et révèlent différentes façons d'expérimenter « le » français. Une conséquence de ce postulat c'est non seulement l'hétérogénéité des francophonies, mais leurs projections altéritaires.

De ce point de vue, raconter l'histoire des francophonies de cette façon induit nécessairement une critique des approches habituelles. Si nous prenons par exemple la typologie élaborée par Valdman (1979), le regard qui la sous-tend se veut plus synchronique et soulève des problématiques d'ordre systémique ne cadrant pas avec les préoccupations sociohistoriques qui sont les nôtres. Nous envisageons de raconter les histoires des francophonies autrement, en investissant partiellement les modèles que présentent Bal (1977) et particulièrement Manessy (1979) et Chaudenson (1989) qui s'intéressent, chacun à sa façon, au point de vue local. Ils surfent également sur la posture de l'imposition (les deux derniers intègrent également la réception du français), mais présentent des arguments que déclinera, presque une quinzaine d'années plus tard, la représentation de Klinkenberg (2001 et 2015) – malheureusement moins évoquée dans les travaux en francophonie. Pour

mieux clarifier cette posture de la réception, repartons de la notion d'expansion clairement définie par Bal (1977).

## 2.2 L'expansion du français : importation ou imposition ?

Le modèle de Bal (1977) est le premier à articuler les zones de français selon des processus historiques que sont la « tradition » (francophonies de longue date, considérées comme berceaux du français) et l'« expansion », en sachant que cette dernière se décline selon des modalités d'« importation »,<sup>8</sup> de « superposition »,<sup>9</sup> d'« implantation »<sup>10</sup> et de « rayonnement culturel ».<sup>11</sup> Le terme « importation » est particulièrement critiquable de notre point de vue : tout en semblant adopter un point de vue de la réception, il attribue à des populations, considérées comme *demandeuses*, une volonté d'appropriation du français, une action consciente et volontaire, alors qu'elles se l'ont vu *imposer*. L'introduction du français dans les pays francophones n'a jamais relevé d'un choix délibéré de populations.<sup>12</sup> Il serait au fait plus pertinent de présenter l'entrée du français en Afrique sous l'angle de l'imposition menée grâce à des institutions comme l'armée, l'école et l'église déterminantes dans la diffusion des langues. Pourquoi cette priorisation d'un point de vue diffusionniste qui caractérise en partie ou totalement les modèles proposés ?

Pour répondre à cette question, il faut se tourner vers les fonts baptismaux de la Francophonie, avec la création de l'ACCT (Agence de Coopération culturelle et technique) lors du sommet de Niamey en 1970. Regroupement de « vingt-six pays partiellement ou entièrement de langue française »<sup>13</sup>, la priorité n'est pas linguistique, puisqu'il est surtout question de « compléter et [...] diversifier la coopération existante » (Téu, 1992 : 113) qui a débuté avec l'OCAM,<sup>14</sup> « dans le respect absolu de la souveraineté des États, des langues et des cultures »<sup>15</sup>. Dans cette logique, l'ACCT devient demandeuse de réflexions liées à son développement et au renforcement d'une coopération multilatérale entre ses membres. Cinq ans après sa création, elle comprend l'importance du facteur « langues » et s'ouvre de ce fait aux milieux non institutionnels à la quête d'« avis extérieurs » (Chaudenson, 2012). Cela

<sup>8</sup> « Liée à des déplacements de population ».

<sup>9</sup> « Lorsque, généralement pour des raisons politiques, une langue en vient à assumer partiellement ou exclusivement dans un territoire alloglotte des fonctions sociales considérées comme supérieures ».

<sup>10</sup> « Une langue étrangère devient langue maternelle d'un grand nombre d'habitants d'un territoire donné ».

<sup>11</sup> « Une langue, le plus souvent sous sa forme littéraire, est étudiée en dehors de son domaine et qu'en tant que langue étrangère, elle est pratiquée par des alloglottes d'un certain niveau socio-culturel ».

<sup>12</sup> Dans ces pays qui n'existaient d'ailleurs pas pour plusieurs sous la forme politique étatique actuelle, le français, considéré sous l'angle de la superposition ou de l'importation, est une conséquence de l'imposition.

<sup>13</sup> Il s'agissait « de créer un instrument souple et efficace de coopération, grâce à la langue française considérée comme un facteur de rapprochement de nos peuples, de communion des cultures et de progrès commun » (Léger, J.-M. in Trang Phan et Michel Guillou, 2011 : 197).

<sup>14</sup> Organisation commune africaine et malgache.

<sup>15</sup> Article 1<sup>er</sup> de la Charte de l'ACCT (1970).

conduit dès lors, vers la première décennie de son existence,<sup>16</sup> à des réflexions dans le but de proposer des schémas / hypothèses dont l'objectif serait de dégager des « propositions en faveur de la convivialité des langues du monde francophone » (Chaudenson, 2012). Or cette « convivialité » s'établit en partie par le partage d'un élément commun, LE français qui devient une ressource institutionnelle imposée.

Sans récuser cette posture diffusionniste, Chaudenson (1989, 1991) va continuer la réflexion sur ces schémas organisationnels des langues en francophonie. C'est ainsi qu'il mobilise les notions de « corpus » et de « status » non pas pour dresser un état de situations de français comme Bal et Valdman, mais pour interroger, à la suite de Manessy, les modes d'appropriation du français ainsi que des situations de productions langagières en francophonie. Cela le conduit, dans une tonalité ironique, à concevoir une typologie de locuteurs du français fondée notamment sur le contraste entre compétences et déclarations de politiques linguistiques officielles,<sup>17</sup> au moins pour l'Afrique. Ce modèle articule alors deux points de vue contradictoires (mais non présentés comme tels par l'auteur) sous l'angle de l'expansion du français : la *diffusion/imposition* et l'*appropriation* qui suppose des choix expérimentiels des populations et leurs positionnements face à des enjeux en français qui glosent leurs représentations et les valeurs sociales<sup>18</sup> du français (promotion, positionnement social, etc.).

### 2.3 De l'imposition à l'appropriation

Avant Chaudenson, Manessy (1979) s'était déjà inspiré de situations africaines pour proposer un modèle mettant en lien deux éléments importants : le cadre micro-sociolinguistique (le locuteur) et le cadre macro-sociolinguistique (le pays).

Sur un plan macro-sociolinguistique, il aborde la problématisation par les pays africains<sup>19</sup> nouvellement indépendants des rapports entre « le » français et la /

<sup>16</sup> Selon Tétu (1992 : 117), il a fallu une « une quinzaine d'années à l'Agence pour se définir ».

<sup>17</sup> Les « francophones » sont soit des locuteurs parfaits du français, soit des locuteurs qui possèdent une compétence minimale - les « francophonoïdes » possèdent par contre, à des degrés divers, certains éléments de compétence. Enfin les « franco-aphones » sans compétence linguistique en français. Ces catégorisations nous laissent tout de même dans un flou car on ne voit aucun élément concret pour distinguer clairement « francophone » et « francophonoïde ».

<sup>18</sup> Il est important de préciser ici que dans cette réflexion, le terme « social » doit être compris comme l'expression d'une solidarité qui permet l'épanouissement impliqué de chacun dans un ensemble plus vaste, ce qui rapproche plus de « socialité » : nous considérons en effet que l'homme est un « être ensemble » qui ne se comprend que dans la recherche de l'humain en autrui, ce qui lui permet en même temps de se comprendre grâce au processus d'altérisation et de réflexivation. Il ne s'agit pas d'une solidarité bienfaitrice, mais de la connaissance (en tant qu'acte de pensée) du fait qu'on n'existe que dans la relation, dans ses rapports au monde (Blanquet, 2012).

<sup>19</sup> Comme le rappelle Chaudenson (2012), les raisons des choix de politiques linguistiques peuvent être critiquables : elles sont politiques (assurer l'unité nationale des jeunes États nouvellement indépendants) ; culturelles (le modèle éducatif occidental est par exemple imposé en Afrique par les nouveaux cadres car il s'agit des modèles dans lesquels ils ont été formés). Nourris de bonnes intentions, les dirigeants locaux du moment ont probablement considéré ces décisions comme pertinentes, l'idée sous-jacente étant entre autres que le français étant une langue scientifique, l'éducation par le français permettrait aux pays du Sud de se rapprocher de ceux du Nord pour ce qui concerne le développement économique.



les langue(s) locales. Il en découle trois catégories d'États qui sont ainsi : 1) *linguistiquement homogènes* (Rwanda, Burundi) ; 2) *hétérogènes* mais possédant une langue dominante (généralement celle de la capitale) au niveau national à la fois vernaculaire (bambara, wolof, ewe, fon) et véhiculaire ou seulement véhiculaire (sango et lingala) ; et *hétérogènes sans langue dominante* (Cameroun, Cote d'Ivoire, Tchad, Guinée, Congo, Burkina Faso, etc.).

Un affinement de ces points de vue autour de l'interprète nous orientera vers un cadre sociolinguistique et expérientiel. C'est de ce point de vue que Manessy (1993, 1994) conceptualise les rapports au français à travers le terme *vernacularisation*, processus qui rendrait explicitement compte du travail d'appropriation des langues (voir le texte de V. Feussi, ici-même). Cette posture révèle ainsi différents enjeux, en lien avec « le » français, que révèlent les activités de locuteurs-interprètes dans des relations à l'altérité, et implique une ouverture à l'altérité tout en impliquant un point de vue partagé par toute personne concernée par la situation : « que je reconnaisse la nécessité de laisser s'imposer en moi quelque chose qui s'oppose à moi, même quand il n'y a personne d'autre pour le faire valoir contre moi » (Gadamer, 1976 : 384). Il s'agit alors d'admettre l'expérience herméneutique comme fondamentale dans la construction de soi en ce sens qu'elle met en rapport une expérience du passé non pas comme une simple reconnaissance, mais dans la perspective d'un questionnement critique de son influence. Cela équivaut nécessairement à rechercher ce qu'elle a à dire pour le présent, ce qui suppose alors une forme d'ouverture qui conduit au développement de ressources relationnelles, sociétales, culturelles, linguistiques et identitaires qui conduisent ainsi à la vernacularisation.

On peut en déduire que les caractérisations des situations de francophonies dépendent d'au moins deux éléments qui méritent d'être mis en relief :

- Une interprétation d'un point de vue qui, implicitement, ne peut qu'être local de l'histoire coloniale et des rapports avec un des instruments de domination, la langue. Cela nous conduit dès lors à interroger les modalités d'appropriation du français, ce qui ne saurait faire l'économie des enjeux liés localement à cette langue.
- Les conditions sociohistoriques : elles vont parfois au-delà de la période strictement coloniale et expliquent en partie certaines particularités dans les situations sociolinguistiques actuelles en francophonies.

Une réappropriation synthétique de ces réflexions conduirait vers l'idée que dans le fond, les notions d'hétérogénéité et de diversité linguistique mobilisent des perspectives expérientielles et historiques, et que la conceptualisation de la diversité s'effectue nécessairement avec l'altérité.

C'est dans cette logique qu'on pourrait comprendre la dernière typologie qui nous interpelle, celle de Klinkenberg (2001 : 75-76) qui propose une « autre politique de la francophonie » en considérant un modèle d'appropriation / réception du français, articulée à des considérations sociologiques. Les francophonies comprendraient alors :

- « les usagers qui ont le français pour langue maternelle et ont la chance de pouvoir faire tout ou presque tout dans cette langue »

- « ceux qui l'ont pour langue maternelle mais qui doivent se battre pour qu'elle soit autre chose que la langue de la maison »
- « ceux qui l'ont momentanément choisie parce qu'elle est intéressante pour eux, mais qui pourraient s'en détacher si cet intérêt venait à baisser ou si le français devait devenir moins rentable »
- « ceux enfin à qui elle s'est imposée et qui rêvent peut-être de s'en débarrasser ».

Le développement de compétences en français et probablement en d'autres langues est donc un produit d'expériences vécues ou à vivre. C'est dire qu'au-delà des conditions sociohistoriques, il faudrait par ailleurs interroger les projets à une échelle inférieure, des choix délibérés qui ne peuvent se comprendre que si on problématise autrement les rapports aux langues, que si on interroge les situations de francophonies dans une dynamique structurée par des relations qui ne font l'économie d'aucun processus humain.

Cette perspective, qui relève globalement de postures herméneutiques (Gadamer, 1976 ; Robillard, 2009, 2012, 2016), articule histoire, diversité et altérité, pour un travail d'appropriation par lequel l'interprète transforme et fait siennes les pratiques sociolinguistiques qu'il expérimente. Pour revenir à la vernacularisation, elle ne peut avoir lieu que si les locuteurs sont passés par des processus de transformation de soi, par un travail de production ontologique de sens et de langues, et par une forme de réflexivation. L'histoire coloniale, les valeurs sociales des formes du français, leur catégorisation en variétés, et des autres langues de situations de francophonies, voilà autant d'éléments à partir desquels on appréhenderait pertinemment les francophonies actuelles.

Il s'agit, globalement, de reconsidérer l'expansion du français en francophonies (une partie de la France incluse) sous l'angle exclusif de l'imposition, pour se tourner vers l'angle d'observation des stratégies développées par les dominés, lesquelles peuvent se décliner selon une posture de la réception. Or comme nous allons le voir, il n'est pas du tout facile de rendre compte de ce pôle de la rencontre.

### **3. Entreprise malaisée de l'histoire de la réception du français**

La présence du terme « malaisée » dans ce titre révèle en partie ces difficultés que l'on peut éprouver à s'émanciper des discours historiques institués, parce que cette entreprise de réécriture de l'histoire (qui est la nôtre) se heurte, dès son début, à la rareté des sources écrites. Expliquons-nous davantage.

Pour le premier point, il est important de comprendre que le chercheur est également le produit d'une société marquée par des décennies et parfois des siècles d'une histoire structurée par des conflits de formes diverses soldées par des victoires et des échecs, que ces formes de tensions ont également une importance indéniable dans sa construction identitaire et professionnelle. Affronter les (auto)censures issues de ces conflits n'est jamais chose aisée. Voilà pourquoi il a fallu, par moments, nous faire violence pour mobiliser certaines ressources habituellement tuées car politiquement déconsidérées (la question ethnique au Cameroun par exemple). Bien entendu, les sources secondaires immédiatement disponibles d'histoire de la francophonie ne correspondent pas au point de vue que nous

souhaitons adopter, et les documents primaires inaccessibles dans le temps imparti pour la réalisation de cette recherche.

Notre malaise s'est en outre affiché devant la qualité de ressources documentaires à notre disposition, lesquelles partagent le même point de vue implicite même si elles ne retracent pas la même histoire pour comprendre la francophonie. Afin d'amorcer la construction de cette histoire « autre », pas nécessairement « à parts égales », <sup>20</sup> nous avons dû procéder par réinterprétations de certaines ressources existantes, voire à l'exploitation de nos connaissances de situations pour les avoir expérimentées. Nous avons de ce fait, et comme le propose Bertrand (2011 : 16), franchi « les murailles de papier de l'archive européenne ». Cette démarche a conduit à un décentrement qui a rendu *de facto* pertinentes certaines catégories de l'histoire du français et de la francophonie. Cette posture permet de comprendre, comme le propose Ngozi Adichie (2009), « the danger of the single story » que sont les stéréotypes et autres images figées qui finissent par faire d'une histoire, la seule histoire en radicalisant les différences avec ses conséquences : hiérarchisations, discriminations, réification.

Pour mieux argumenter cette posture de la réception que nous proposons, il serait pertinent de présenter quelques situations prises au hasard de nos trajectoires de vie. Mais avant d'y arriver, repartons des premiers foyers du français.

### 3.1 Les premiers foyers du français et les réceptions du français en francophonie

Un regard critique laisse voir que l'imposition a été la forme d'expansion la plus fréquemment investie dans l'histoire du français. Depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 par laquelle François I<sup>er</sup> impose le français comme langue administrative et juridique, le point de vue politique et institutionnel a presque toujours régi la diffusion du français<sup>21</sup>.

Mais quels liens avec les francophonies (africaines) actuelles ? Restons dans une trame historique pour comprendre que sous l'influence des franciques, le gallo-roman va déboucher sur des parlers d'oïl qu'on localise habituellement au nord de la France, dans la Belgique romane et dans les Iles Anglo-Normandes si on se fie aux dialectologues (voir Bec, 1971). C'est de cet ensemble de variétés que s'inspireront clercs et moines pour la fabrication du français qui a été, à l'origine, une langue écrite (Cerquiglini, 2007). Cela nous conduit à penser que les premiers foyers du français dépassent le cadre hexagonal, et correspondent à ce que Bal (1977) appelle une francophonie de « tradition ». Dans l'ensemble, il s'agit de régions qui

---

<sup>20</sup> La perspective herméneutique qui est la nôtre ne permet d'ailleurs pas cette hypothèse, sinon pour des constructions théoriques. Notre idée c'est que tout produit résulte d'un croisement d'expériences, ce qui suppose dès lors des rencontres sans hiérarchisations préalables, puisque la diversité est constitutive de l'humain : de ce point de vue, deux interprètes ne peuvent être égaux objectivement.

<sup>21</sup> Si on en croit Cerquiglini (2007), c'est d'ailleurs d'une volonté de domination par le figement que naît le français. Les processus utilisés ont consisté à forger le français écrit sur la base de parlers du domaine d'oïl avec par la suite une relatinisation puis sélection de formes les moins partagées par les variétés d'oïl populaires, ce qui permet ainsi de marquer les contours aristocratiques de cette langue.

correspondent à la Belgique francophone, à la Suisse romande, au Val d'Aoste et à la partie nord de la France. Les pratiques au sud de la France comme dans les autres espaces francophones relèveraient d'expansion.

Or jusqu'aujourd'hui, ce modèle (l'expansion) reste la principale entrée de description du français en francophonie, présentée quant à elle comme une entité ayant à son centre cette zone de tradition à partir de laquelle s'effectue l'imposition. Comme on le constate, le schéma proposé est étrangement similaire à celui des pratiques coloniales. Pourtant, même si on ne peut nier ce schéma qui a marqué les débuts de la présence du français dans le monde actuellement francophone, elle n'explique pas seule le dynamisme qu'on observe en francophonies, lesquelles dépendent de conditions historiques particulières. À titre d'exemple, nous allons nous interroger sur les modalités de réception du français afin d'en comprendre l'importance sur la vitalité de ces situations, en nous inspirant de pays pour lesquels nous sommes, pour l'instant, familiers.

À défaut de pouvoir faire autant d'histoires de la réception qu'il le faudrait, nous nous contentons d'amorcer ce travail, avec quelques exemples très synthétiques, choisis pour leur diversité : le Sénégal, pour sa relation ancienne avec le français, le Cameroun, pour sa francophonie « africaine » récente, une situation créole, différente par le défaut de langues autochtones avant la colonisation. On aurait pu y associer un pays tel l'Algérie, avec une forte présence de l'arabe ou bien de Madagascar qui comporte une langue locale co-officielle (le malgache), concurrent important du français dans les usages. Mais pour l'instant, nous nous contentons de regards des contributeurs à ce texte qui sont des conséquences d'histoires singulières de chacun, non pas uniquement imposées mais vécues également, ce qui explique par ailleurs qu'ils mobilisent des catégories peu investies habituellement.

### 3.2 Au Sénégal

Une entrée pratique pour aborder la question de la réception du français en Afrique et dans ce cas précis au Sénégal, est de retracer les conditions de l'institution des rapports particuliers (ainsi que leur évolution – dans un sens comme dans un autre) de la langue coloniale aux langues autochtones. Par extrapolation (puisque une langue n'existe qu'au travers des locuteurs qui lui donnent consistance par leurs pratiques et représentations) cela revient également à retracer les conditions de l'instauration de ces rapports des colonisés et anciens colonisés, au colon et ancien colonisateur, rapports qui se sont construits pour une grande partie sous le couvert de ce *prétexte* bien connu que constitue la langue, accompagnée de ses comparses conjoncturelles, la religion et la « civilisation ». Le Sénégal apparaît de ce point de vue et sur ce sujet particulier – alliant de fait « introduction » du français et « réception » du français<sup>22</sup> – comme un support de réflexion particulièrement intéressant en tant que premier point d'entrée et d'écriture de cette histoire en Afrique.

---

<sup>22</sup> La seconde supposant nécessairement la première et la première impliquant la seconde, mais sans que ce questionnement spécifique ne se pose de façon évidente, comme l'histoire dominante, qui s'est écrite jusqu'alors à ce sujet, a pu le montrer.

### 3.2.1 Premiers contacts

« Aux origines de la pénétration du français en Afrique : Saint-Louis du Sénégal ». Ainsi commence en effet Louis-Jean Calvet (2010 : 15) son *Histoire du français en Afrique*. Il y explique que les premiers contacts entre l'Europe et le continent noir ont débuté avec le cabotage des marins explorateurs sur les côtes de l'Ouest Africain, mais se limitent dans un premier temps à l'implantation (dans le sens de l'occupation) de bases fortifiées et de comptoirs. La présence française au Sénégal sera effective dès 1659, date qui marque l'installation militaire et commerciale des Français à St Louis (île de Ndar), située à l'embouchure du fleuve Sénégal et ouvrant la voie à l'exploration des terres. C'est ainsi sur ces terres sénégalaises, et à Saint-Louis même, que fut fondée en 1817 la toute première école occidentale en Afrique par l'instituteur Jean Dard.<sup>23</sup>

### 3.2.2 Une réception « forcée » ? Imposition du français par le système colonial

L'écrivain Amadou Hampâté Bâ souligne, dans sa description biographiée de la vie de toute une classe d'âge sous l'époque coloniale,

« [qu']une entreprise de colonisation n'est jamais une entreprise philanthropique, sinon en paroles. L'un des buts de toute colonisation, sous quelques cieux et en quelque époque que ce soit, a toujours été de commencer par défricher le terrain conquis, car on ne sème bien ni dans un terrain planté, ni dans la jachère. Il faut d'abord arracher des esprits, comme de mauvaises herbes, les valeurs, coutumes et cultures locales pour pouvoir y semer à leur place les valeurs, les coutumes et la culture du colonisateur, considérées comme supérieures et seules valables. Et quel meilleur moyen d'y parvenir que l'école ? » (Hampâté Bâ, 1991 : 382).

La réception du français au Sénégal se fait en effet principalement par la voie de l'enseignement. Mais une réception quelque peu forcée, les fils de chefs et de notables étant réquisitionnés et envoyés de force dans ce qui sera dans un premier temps nommé « école des otages », puis de façon bien plus explicite « école des fils de chefs et des interprètes ». Ces écoles, dont la première a été créée à Saint-Louis en 1855, ont en effet été mises en place par le gouverneur Faidherbe (Gouverneur général entre 1854-1861 et 1863-1865), afin de surveiller et former ces fils de chefs pour en faire des auxiliaires du pouvoir colonial ; mais surtout pour s'assurer de la collaboration de leurs pères en les dissuadant ainsi de toute velléité de rébellion.

L'imposition du français en Afrique au travers de l'enseignement colonial, tant administratif que confessionnel, prendra résolument au Sénégal, comme dans toutes les colonies françaises, la voie de la méthode directe assimilationniste, ce dont témoigne de façon explicite cet extrait de la circulaire du gouverneur Carde :<sup>24</sup>

« Le français doit être imposé au plus grand nombre d'indigènes et servir de langue véhiculaire dans toute l'étendue de l'Ouest africain français. Son étude est rendue

<sup>23</sup> Cette première école, nommée « école *wolof-française* », consistait à apprendre aux enfants d'abord à lire et à écrire en wolof par la méthode de l'école mutuelle, avant de passer à l'apprentissage du français par la méthode de traduction (Makouta-Mboukou, 1973 : 18).

<sup>24</sup> Cette circulaire respecte des principes édictées probablement depuis Paris car dans une autre circulaire du Général Gallieni (voir *infra*), on remarque la même volonté, assimiler les populations nouvellement dominées par les pratiques coloniales.

obligatoire pour les futurs chefs, et cette mesure constitue une innovation de l'arrêté.<sup>25</sup> Il n'est pas admissible, après quarante ans d'occupation, que tous les chefs sans exception, avec lesquels nos relations de service sont journalières, ne puissent entrer en conversation directe avec nous » (Carde, 1924 : 115).

### **3.2.3 Un héritage colonial « insidieux » ? De la réception élitiste du français à la réception mitigée et ambivalente des logiques de promotion des langues nationales**

Mais actuellement, et bien des années après les indépendances, les marques du passé colonial transparaissent de la façon la plus visible à travers l'adoption du français comme langue officielle. Avec, en prime de cet héritage, le statut particulier d'une langue qui s'est imposée, depuis la colonisation, comme principale langue de scolarisation et qui représente un des vecteurs incontournables de la réussite sociale en tant que médium par excellence d'ascension sociale et d'accession au pouvoir.

Ce « statut » (Chaudenson, 1989) privilégié du français, apanage des élites, face à l'ensemble des langues « nationales » et vernaculaires du pays,<sup>26</sup> constitue une des principales clés de lecture du contexte sociolinguistique sénégalais, produit et marqué par le choc d'une rencontre entre une pluralité linguistique historique datant de plusieurs siècles et l'introduction d'une nouvelle langue qui s'est imposée, dans les représentations, par son pouvoir économique, politique et social.

Mais il ne faut pas perdre de vue la spécificité d'une situation comme celle présentée par le Sénégal, bénéficiant d'un véhiculaire national majeur (le wolof), compris et parlé par plus de 900 %<sup>27</sup> de sa population (toutes origines ethniques confondues) et semblant fonctionner comme un véritable facteur d'identification nationale. Ce qui permet d'interroger la prédominance symbolique du français, maintenue notamment d'un point de vue institutionnel par son statut de seule et unique langue officielle, en dépit d'un paysage sociolinguistique<sup>28</sup> qui pourrait (théoriquement) être favorable à une promotion autre des langues nationales et notamment de la langue de communication quotidienne, le wolof, qui gagne des secteurs de plus en plus nombreux, autrefois réservés au français.

Le point de vue développé ici participe d'une réception élitiste du français car il émane d'une frange de la population sénégalaise, par définition, parmi la plus lettrée. Ce qui le rend certainement peu ou pas représentatif de ce que les personnes rejetées par le système éducatif pourraient percevoir. La présentation ici faite de la réception du français au Sénégal entre de fait dans ce cadre de figure, accentuée peut-être par un parcours personnel qui permet plus difficilement un positionnement prenant en compte ces points de vue autres, envers du décor construit par les discours politiques et institutionnels, seuls donnés ici à voir.

Quelle serait la réponse apportée à la même question par une personne ayant une expérience différente voire plus proche des usages des quartiers de Dakar ? Les

<sup>25</sup> Arrêté du 1<sup>er</sup> mai 1924, commenté par la circulaire de Carde.

<sup>26</sup> Les principales langues parlées au Sénégal sont le diola, le malinké, le poular, le sérère, le soninké, le wolof.

<sup>27</sup> Cf. Site de Jacques Leclerc, *L'aménagement linguistique dans le monde* : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/senegal.htm>, consulté le 18 août 2014.

<sup>28</sup> Cf. typologies (Valdman (1978), Manessy (1994) ou Calvet (2010)) des situations sociolinguistiques africaines montrant que le rôle et la perception du français, varie selon la présence ou non dans les pays, de véhiculaires nationaux ou régionaux importants.

Sénégalais sont-ils prêts à accepter qu'une de leurs langues nationales endosse les attributs actuels du français, langue étrangère imposée devenue langue officielle, appropriée diversement par diverses couches de la société, mais surtout langue dont on accepte la domination peut-être parce que justement elle est historiquement une langue venue d'ailleurs ? Manessy (1994 : 18) soulignait pour sa part à propos de cet héritage de la colonisation (le français) que « le fait remarquable est qu'il ait survécu à l'abolition de celle-ci et qu'il ne paraisse être nulle part effectivement remis en question, en dépit de la variété des structures socio-économiques et des orientations politiques. Cela donne à penser que le mince vernis linguistique dont les autorités [...] avaient couvert leur édifice colonial pour lui donner l'apparence de la cohésion a pénétré, plus ou moins profondément, les couches sous-jacentes ».

Il semblerait en tout cas qu'au-delà du simple legs formel d'une langue introduite et imposée aux Africains durant la colonisation, la part la plus importante de cette réception et qui continue jusqu'aujourd'hui de se manifester, de diverses manières, dans ces situations se situe sur le plan symbolique des représentations et imaginaires sociolinguistiques qui la confortent de façon plus ou moins claire ou ambiguë dans son statut de langue dominante socialement, bien que minoritaire en termes de locuteurs la pratiquant quotidiennement.

### 3.3 Au Cameroun<sup>29</sup>

Continuons de poser la question de la réception du français dans une configuration africaine mais cette fois-ci dans un pays sans grand véhiculaire, le Cameroun. Pour y questionner les modalités de réception du français, il faudrait s'intéresser à des processus historiques à l'origine de la flexibilité (voir *infra*) développée du fait de rencontres entre locuteurs, souplesse qui, actuellement, jouent un rôle dans la dynamique sociolinguistique francophone. Si on veut s'intéresser au début du processus qui conduit à l'émergence de cette compétence, il faudrait revisiter des phénomènes migratoires qui s'accroissent particulièrement avec les expériences coloniales<sup>30</sup> dont un des impacts marquants a été la création de l'entité politique « Kamerun » avec comme première langue officielle, l'allemand<sup>31</sup>. Et la présence du français donc ?

#### 3.3.1 Une « importation » du français ?

L'arrivée du français au Cameroun est une conséquence de la défaite de l'Allemagne à la fin de la première guerre mondiale. Le pays est placé sous mandat

---

<sup>29</sup> Sans vouloir présenter ce discours comme militant, certains éléments de la vie de V. Feussi paraissent importants à mettre en évidence pour légitimer le point de vue qui est adopté dans la présentation de cette réception du français au Cameroun. Il faut en effet le comprendre comme le discours d'un Bamiléké d'origine ayant vécu longtemps à Douala (appartenant à ce qui correspondrait à la troisième génération de migrants, depuis l'époque coloniale) et installé en France depuis quelques années.

<sup>30</sup> Mais il ne faut pas oublier le commerce sur la côte qui permet à des explorateurs / commerçants européens d'échanger avec les populations locales. Les sociolinguistes situent à cette époque l'émergence du pidgin au Cameroun (Féral, 1989).

<sup>31</sup> Entre 1884 et la fin de la première guerre mondiale, l'Allemagne est en effet la puissance administratrice du Kamerunstadt.

de la SDN<sup>32</sup> qui en confie la tutelle à la France et à l'Angleterre. La première décision des nouvelles autorités sera une dégermanisation généralisée du pays dont les populations revivent une fois encore, l'histoire douloureuse de l'imposition d'une nouvelle langue étrangère, le français<sup>33</sup>.

Dans un premier temps, les populations locales<sup>34</sup> se soumettent à la volonté des puissances colonisatrices en pratiquant le français. Comme dans le cas du Sénégal *supra*, cette politique permet de fournir des cadres autochtones pour la gestion de la colonie<sup>35</sup> et ouvre une possibilité de promotion sociale à travers l'administration coloniale, pour les Camerounais, qui doivent en payer le prix en apprenant le français et en se positionnant très explicitement en rapport avec plus d'une langue<sup>36</sup>.

De ce point de vue, l'expansion du français relève d'une action doublement violente. D'une part parce que le français ne répond pas à un besoin ressenti antérieurement par les populations « camerounaises » qui n'avaient pas besoin d'un grand véhiculaire écrit avant la colonisation<sup>37</sup>. C'est celle-ci qui vient créer le besoin (en mettant sous un contrôle politique commun des populations naguère indépendantes les unes des autres) ou du moins apporte à la fois le problème (nécessité d'un grand véhiculaire écrit), la solution (le français) et la seule façon d'y parvenir : l'imposition. D'autre part parce que la *fonction officielle* des langues naît du besoin de puissances coloniales d'imposer, en Afrique, un modèle sociolinguistique qui vise une assimilation complète des indigènes. C'est d'ailleurs l'objectif qui transparaît dans des textes officiels signés par le Général Gallieni<sup>38</sup> qui s'inscrit dans la même logique assimilationniste que le texte de Carde *supra*.

---

<sup>32</sup> Société des Nations.

<sup>33</sup> Dans cette réflexion, nous nous intéresserons essentiellement au Cameroun francophone qui correspond à la partie administrée par la France pour le compte de la SDN.

<sup>34</sup> Ces groupes locaux parlent au moins une des 230 langues identifiées par l'ALCAM (1983) - avec en prime 6 langues véhiculaires dans le pays (arabe-choa, ewondo, fulfuldé, mudumba, fe'efe'e, duala) et/ou le pidgin.

<sup>35</sup> Cette politique entraîne un recul des langues locales (par rapport à la période coloniale allemande) malgré l'argumentation des missionnaires qui continuent de souligner leur efficacité dans l'évangélisation. Contrairement à l'allemand qui s'éteint presque complètement au profit du français ou de l'anglais, le pidgin et d'autres langues locales vont résister à cette éradication. Malgré sa stigmatisation, le pidgin devient le principal véhiculaire dans les principales villes de la partie sud du Cameroun français (Douala, Nkongsamba, Bafoussam, Dschang).

<sup>36</sup> Ceci vaut particulièrement pour le sud du pays car dans le nord, le français est concurrent au fulfuldé (grand véhiculaire) local parlé par les Peuhl (grands nomades pratiquant des échanges lors de leurs déplacements qui voient leur avancée vers le sud stoppée avec la colonisation allemande) répandue dans la région avec l'islamisation (depuis le XV<sup>e</sup> siècle).

<sup>37</sup> Les formes de véhicularité existantes (notamment le pidgin) répondaient aux besoins de communication existants.

<sup>38</sup> « Vous ne devez jamais perdre de vue que la propagation de la langue française dans notre nouvelle colonie, par tous les moyens possibles, est l'un des plus puissants éléments d'assimilation que nous ayons à notre disposition et que tous nos efforts doivent être dirigés dans ce but (circulaire du 5 octobre 1896) » (<http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/madagas.htm>). Gallieni était alors Résident général de France à Madagascar (1896-1905), mais il avait déjà occupé des fonctions similaires au Soudan français entre 1886-1893. On dirait en tout cas que cet esprit d'imposition/assimilation est typique de l'administration coloniale sur l'ensemble du continent africain).



Cette imposition conduit à positionner le français, devenu langue officielle, comme une des principales ressources du pouvoir, d'où le développement de stratégies pour se l'approprier au Cameroun. Ces manœuvres seront habilement développées par un groupe ethnique en particulier, les Bamiléké.

### 3.3.2 « *Fait ethnique* » et appropriation du français

Focalisons-nous sur Douala, première ville historiquement « camerounaise ». La réception du français dans la ville dépend en grande partie des processus / configurations ethniques liés à sa situation socio-économique mais également aux membres d'un groupe, les Bamiléké<sup>39</sup>. Deuxième groupe ethnique le plus nombreux au Cameroun<sup>40</sup>, et à Douala dès 1937 (Mainet, 1989), les Bamiléké ont élaboré un système social fondé sur l'« individu », que le sociologue Warnier<sup>41</sup> (1993) appelle « solidarité au mérite ». Pour lui, ce principe expliquerait la réussite économique des membres de ce groupe. Le rayonnement sociétal dépendrait ainsi de la capacité de l'« individu » à rendre service au groupe tout en transformant pour soi, les ressources sociales d'inscription dans la société. Cela a conduit à des processus de production de la société qui impactent les modalités d'appropriation du français. Mais comment les comprendre ?

Repartons de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec la création du port de Douala par l'administration coloniale allemande. Les premières industries du pays voient alors le jour dans cette zone, ce qui attire des groupes de migrants (du groupe ethnique bamiléké pour la majorité, déjà salariés / propriétaires dans les fermes agricoles de la région voisine du Mungo, zone de première migration). Ceux-ci trouvent sur place d'autres peuples (les Duala) moins entreprenants mais ayant développé des compétences en français depuis le premier contact avec l'administration coloniale<sup>42</sup>. Dans un contexte de subsistance de plusieurs langues (duala, allemand, pidgin, basaa et français) et se sentant en situation de dominés, les bamiléké néo-migrants vont développer des stratégies d'appropriation de la seule langue qui apparaît à leurs yeux comme une ressource du pouvoir, le français : ils parviennent ainsi au pouvoir sans le duala et sans pactiser avec les Dualas. Ce choix aura des conséquences notoires dans les réceptions du français, qui se présentent ainsi sous deux formes différentes.

1. Une première qui correspond à la réception faite par les Dualas. Cette dernière consiste à reproduire des schèmes considérés comme « français », et qui conduisent à « whitiser » (« blanchir superficiellement ») et à produire un discours en français le plus proche de ce qui est localement considéré comme français standard. Les locuteurs développent une conscience importante des formes linguistiques et essaient, dans la mesure du possible, de construire des énoncés proches de la

<sup>39</sup> Mainet (1989 : 338) organise la population de Douala en deux grands groupes : les citoyens non-bamiléké (attirés principalement à des formes de salariat) et les citoyens bamiléké qui privilégient « techniques de survie et « débrouilles » multiformes ... avec efficacité ».

<sup>40</sup> Les Bamiléké-Bamoun constituent 18,5 % de la population du Cameroun derrière les Beti-Fang (19,6%), <http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/00280-FR.pdf>.

<sup>41</sup> Cet anthropologue a longtemps effectué des recherches chez les Mankon, groupe ethnique de la zone Grassfield qui partage, avec les Bamiléké, des ancêtres communs (les Tikar).

<sup>42</sup> Cet argument explique d'ailleurs qu'actuellement, les Bamilékés valorisent encore l'accent duala en français (qui, il faut le dire, n'a jamais été décrit sinon par une reconnaissance tacite de son caractère valorisé par tous les autres groupes ethniques de la ville).

norme scolaire et française : les premiers Camerounais qui prennent le chemin de l'Europe pour la poursuite des études sont ainsi originaires de ce groupe ethnique (Abwa, 2005), leurs objectifs étant de devenir des salariés de l'administration locale, une fois leurs études terminées.

2. Une deuxième forme de réception, celle des Bamiléké, dont l'objectif prioritaire est d'amasser les richesses de la ville qui seront mises au service de la famille. Dans cette perspective, la « qualité » du français pratiqué n'est pas essentielle ; seule compte l'image projetée à la société par le fait de parler français, laquelle valorise le locuteur et le rapproche des ressources du pouvoir : des terres, entre autres biens matériels. Dès lors, le choix de parler ou non le français devient porteur d'enjeux multiples.

### 3.3.3 Une centration sur l'interprète

La centration sur l'interprète se décline assez explicitement dans les pratiques qui élaborent ce que Warnier (1993) nomme « solidarité ethnique »<sup>43</sup>. Elle correspond à une réponse sociétale à des mécanismes égalisateurs<sup>44</sup> et rime avec un parti pris moralisateur qui exige des efforts de l'*individu* dont le moyen d'accès au pouvoir est un capital matériel et symbolique construit par son habileté à amasser des biens et les services rendus au groupe et à la société. Cet esprit d'accumulation est paradoxalement doublé d'un esprit d'austérité (Kamdem et Fouda Ongoto, 2004), ce qui peut faire penser à une relation ascétique d'inspiration calviniste qui fonde l'esprit capitaliste dans un processus que décrit Weber (1904-1905). Est-ce une raison pour laquelle le protestantisme s'est particulièrement enraciné dans les régions camerounaises à forte dominance bamiléké ? Ou bien est-ce le protestantisme qui aurait apporté ce mode vie chez les Bamiléké ? Des réponses à cette question ne constituent pas une priorité pour l'instant mais cette lecture révèle une valorisation d'une éthique de la responsabilité individuelle, une mise en relief de l'individualisme comme socle de réussite sociale. Cela conduit en même temps à une valorisation de l'altérité comme fondement du renouvellement de soi et du groupe, ne serait-ce que par sa capacité critique et la nécessité de fonder le développement social non pas sur des croyances en des dogmes, mais sur la valorisation de compétences élaborées prioritairement d'un point de vue expérientiel. Cette perspective, qui viendrait donc en partie de la tradition « commerçante » des Bamilékés, les rend de ce fait plus facilement adaptables aux sociabilités urbaines dans lesquelles le français est devenu une des principales clés de réussite. Est-ce

<sup>43</sup> Une lecture rapide pourrait assimiler notre posture, sur certains aspects, à l'individualisme méthodologique (Laurent, 1994) puisqu'elle suppose que l'accès aux phénomènes *collectifs* dépendrait de propriétés et actions des *individus*, de leurs relations communes. Cela n'est pourtant pas le cas. Pour nous, la connaissance de phénomènes sociaux ne peut s'enfermer dans des spécialisations qui se présentent comme uniques. Nos postures épistémologiques (voir *supra*) sont plutôt centrées sur des perspectives phénoménologiques et herméneutiques qui mettent en avant l'interprète en tant qu'être au monde.

<sup>44</sup> Elle est différente de la solidarité égalitaire comme c'est le cas pour tous les autres groupes ethniques, du moins dans le sud du Cameroun. Pour prendre l'exemple de la tontine, « *ne participent aux réseaux de solidarité que les parents qui ont fourni les preuves de leurs mérites. Les parents se soutiennent mutuellement. Mais ceux qui, par leur faute, n'ont pas honoré l'aide reçue sont marginalisés* » (Warnier, 1993 : 75).

cette tradition de « solidarité » doublée de l'esprit d'accumulation qui explique que les formes identifiées comme français qui se répandent plus largement au Cameroun depuis les années 1970 soient très fortement influencées, du moins dans les situations urbaines, par les Bamilékés ?

Bien que sa forme dite « standard » continue d'être valorisée, le français est très différemment reçu au Cameroun actuellement. Cette diversité de perceptions dépend de l'appréciation particulière de l'interprète, qui laisse ouvertes de multiples possibilités, puisque la signification rattachée ponctuellement au français (et à chacune des langues envisageables) dépend de sa capacité à servir au mieux des projets prédéfinis par son utilisateur, qui peuvent être symboliques, matériels ou expérientiels. Le plus souvent, ces projets permettent d'occuper une place parmi les autres dans la société, et motivent dès lors les dynamiques sociolinguistiques<sup>45</sup>. Si le phénomène ethnique explique les configurations actuelles du français dans le sud-Cameroun et surtout à Douala, il est important de comprendre que cet angle d'interprétation ne vaut ni pour l'ensemble du pays, ni pour toutes les situations.

### 3.4 La réception du français dans les aires franco-créoles

Par contraste, voyons maintenant un cas très différent, celui de l'Île de France (1721-1810) et par la suite Mauritius, qui ne représente absolument pas toutes les situations franco-créoles, mais permet de montrer en quoi ces situations diffèrent des situations africaines. Le cas de l'Île Maurice a été choisi parce qu'il est assez exemplaire, par le maintien des différenciations ethniques (plus que dans les zones totalement françaises) jusqu'à nos jours.

#### 3.4.1 Avant l'arrivée dans les colonies

Il faut sans doute commencer l'histoire de cette réception du français au moment où un candidat à l'émigration dans les colonies qui vont devenir créoles prend la route vers un port d'embarquement (Bordeaux, Nantes, Lorient...). En effet, il arrive dans ces ports dialectophone (du français d'où le plus souvent) et / ou parlant une autre langue (breton...). Pendant le séjour d'attente dans les ports d'embarquement, puis pendant le long voyage vers les îles (plus long dans le cas de l'Océan Indien), il est en contact avec d'autres variétés de français : celle de la région d'embarquement, celle, urbaine, de la ville portuaire, celle de ses compagnons de voyage, un peu de français maritime (*souquer*, *dalot*<sup>46</sup>... termes qui sont restés dans les français de ces régions). Ce français est sans doute pour lui à la fois, utile à son projet, et prestigieux.

<sup>45</sup> La référence aux expériences mises en place par les Bamilékés a en effet fait tache d'huile dans le pays. Certains Camerounais d'autres groupes ethniques ou bien qui s'identifient par rapport à la ville tout simplement se sont appropriés ces pratiques qu'ils développent à leur tour. En même temps, les Bamilékés ne font plus qu'accumuler. Certains Bamilékés développent une tendance à la jouissance qui se renforce avec la corruption généralisée qui caractérise le fonctionnement de l'administration camerounaise actuellement. Mais là c'est une autre question sans rapport pertinent avec cette réflexion.

<sup>46</sup> Respectivement, dans ces français : saisir avec force (originellement : serrer un nœud), système d'évacuation des eaux pluviales des toitures (ouvertures permettant l'évacuation des paquets de mer tombés sur le pont des navires).

### 3.4.2 La société d'habitation

Une fois à destination, selon les situations géographiques et périodes historiques, les débuts peuvent varier sensiblement. Dans l'Océan Indien (ces îles sont toujours désertes à l'arrivée des colons), la colonisation de Bourbon (la Réunion actuellement) est, au début, une « robinsonnade » selon Chaudenson ; les témoignages sur l'Île de France (actuelle île Maurice) indiquent que cette colonisation a été mieux organisée et encadrée, notamment par la marine et l'armée. Sociolinguistiquement, alors que, à la Réunion, les contacts de langues se font directement entre français et langues africaines et malgaches, à L'Île de France, un apport d'esclaves déjà « créolisés »<sup>47</sup> sert probablement à faciliter la créolisation des nouveaux-venus d'Afrique et de Madagascar. Quoi qu'il en soit, tout indique que, aux débuts des situations qui vont devenir créoles, le français est la langue véhiculaire entre colons et esclaves, les premiers prenant soin de mélanger des esclaves d'origines ethnolinguistiques variées pour limiter les vellétés de rébellion. Le cas extrême est sans doute celui de Bourbon, où de nombreux maîtres blancs épousent des esclaves, ce qui ne peut qu'influencer la réception du français par celles-ci. Le français est d'autant plus accessible aux premiers temps de l'économie d'habitation<sup>48</sup> que maîtres et esclaves vivent selon des modes de vie très proches : ils cultivent la terre ensemble, le nombre de blancs est à peu près égal à celui des noirs, et le rapport social extrêmement et inhumainement inégalitaire. Il est institué par les versions du « Code Noir », situation qui rend improbable l'apprentissage des langues serviles par les colons. L'apprentissage du français se fait d'ailleurs si vite que cela impressionne les missionnaires de passage, dont l'un d'entre eux considère que beaucoup de Français de l'hexagone pratiquent moins bien le français que nombre d'esclaves. Le français est donc « reçu » parce que cela était une simple question de survie, mais également parce que tout le dispositif colonial y poussait, et sans doute aussi parce qu'il constituait une langue de « promotion » et d'intégration à la société coloniale, et cela d'autant plus que les esclaves étaient choisis jeunes (adolescents souvent), sans que leur identité ethnique ait été consolidée par les cérémonies d'initiation, là où cela se pratiquait en Afrique. Cela se marque dans la structure des créoles, qui comportent peu de formes que l'on peut indubitablement attribuer à des origines africaines ou malgaches.

### 3.4.3 La société de plantation

Les sociétés créoles à agriculture vivrière se transforment brutalement en sociétés de plantation (en termes romanesques : on passe de *Robinson Crusoë* à *Autant en emporte le vent*) misant sur les cultures commerciales à forte valeur ajoutée (épices, coton, tabac, indigo, sucre...), intensives en main-d'œuvre. Les sociétés coloniales sont transfigurées par les apports, massifs cette fois, d'esclaves. Les sociétés coloniales créoles, de binaires (blancs, noirs créolisés progressivement) deviennent ternaires. Une strate intermédiaire de commandeurs créoles encadre les

---

<sup>47</sup> Sur les processus, impossibles à décrire ici, de créolisation, lire Chaudenson.

<sup>48</sup> Petite exploitation agricole vivrière familiale autarcique.

*bossales*<sup>49</sup>, pour qui le maître francophone devient une silhouette lointaine, avec laquelle il n'a aucune chance d'échanger en français, sauf à devenir *esclave à talent*<sup>50</sup>. Le créole devient donc langue de promotion des bossales, et langue véhiculaire. Le français est alors interprété comme une langue de très grande altitude sociale, quasi inaccessible, cela d'autant plus qu'on peut penser que le créole s'étant installé, une diglossie s'en était suivie, les maîtres enrichis parlant entre eux en français, et parlant en créole aux subalternes<sup>51</sup> pour marquer les différences statutaires.

Le phénomène est sans doute analogue au moment de l'abolition de l'esclavage : les affranchis fuient les plantations pour être massivement remplacés par de la main-d'œuvre d'origine asiatique (Inde, Chine, selon les réseaux coloniaux). Le créole semble si fortement implanté qu'il porte très peu de traces d'éventuels apports de ces langues, mis à part des domaines où cela était prévisible tels que les ethnonymes, noms de castes, gastronymes, termes religieux, etc. Les conditions créées par l'engagisme colonial britannique, adepte du « divide and rule » sont plus propices au maintien des langues des engagés qui, de plus, vivent en *camps* à base ethnique, ce qui est propice au maintien de ces langues. Le colonisateur britannique tardera à imposer l'anglais, et ne le fera qu'assez mollement au début, si bien que le français, associé à une élite d'origine française qui demeure dans l'île après la prise de possession par les Britanniques en 1814, et qui se bat pour garder les rênes de l'économie conserve son image de langue de promotion sociale et de prestige, ce qui maintient l'attractivité sociolinguistique du français, paradoxalement, sous régime britannique (l'île Maurice, en ce sens, est le cas inverse de celui de l'Acadie du Nouveau-Brunswick).

#### 3.4.4 La société moderne

Lorsque la société coloniale commence à se disloquer, selon les situations, avec la départementalisation<sup>52</sup> (1946, dans les colonies françaises) ou l'indépendance (1968 pour l'île Maurice, 1976 pour les Seychelles), les clivages sociolinguistiques se fluidifient, et, de manière générale, le français change d'image. Les effets des indépendances ou de la départementalisation approfondissent la démocratie dans ces sociétés, le développement de classes moyennes les rend demandeuses d'attributs, notamment linguistiques, marquant leur changement de statut social, le développement des économies rend possible l'extension de la scolarisation, les mutations technologiques rendent de plus en plus accessibles des modèles de français (radio, cinéma, télévision, vidéo, puis internet), en même temps que l'accessibilité à d'autres langues, telle l'anglais, rendue possible par des systèmes éducatifs s'améliorant

<sup>49</sup> Nouveaux venus non intégrés. Significativement, une des étymologies plausible (portugaise) du terme signifierait « muselés » (ceux qui ne parlent pas... créole).

<sup>50</sup> Ceux qui, montrant des compétences particulière (cuisiniers, nourrices, jardiniers, musiciens) approchaient quotidiennement le maître.

<sup>51</sup> Les jeunes enfants, élevés par les nourrices créoles, pouvaient avoir le créole comme langue première, et cela jusqu'aux débuts du XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>52</sup> Les anciennes colonies accèdent au plein statut de « Département » français, avec toute une série de conséquences politiques (suffrage universel), économiques, éducatives (scolarisation gratuite et obligatoire de masse), démographiques (échanges de population entre les nouveaux départements d'outre-mer et la France hexagonale).

(Maurice, Seychelles). Des processus d'appropriation stratificatoires rivalisent avec les logiques ethniques plus anciennes et complexifient la situation (Robillard, 1993).

La réception du français dans ces sociétés a donc connu des transformations importantes et assez radicales au fil d'histoires pourtant assez courtes. Quelques constantes demeurent cependant : le français a toujours coiffé les structures diglossiques-interlectales, et fait l'objet, au sein même des sociétés concernées, de réceptions sensiblement différentes, que le propos généralisant ci-dessus ne doit pas masquer : les degrés de sécurité linguistique et les compétences dans diverses formes de français (standard, local) marquent toujours ces sociétés, dont l'organisation en dégradés et continuum apparemment « lissés » ne doit pas dissimuler que ces proximités peuvent aussi aviver les rivalités socio-ethniques. Une caractéristique de ces sociétés est donc sans doute que le français y est à la fois un fort facteur d'unification<sup>53</sup> et un puissant ferment de rivalités. Le français y a en effet toujours été à la fois une force fondatrice et structurante, et un inaccessible graal : cette signature historique est encore indélébile et les marque peut-être encore durablement.

#### **4. Pour des francophonies qui articulent historicité et diversité ?**

Au regard de la complexité des processus d'élaboration des francophonies telle qu'on peut le constater dans les trois exemples qui viennent d'être présentés, deux éléments nous semblent importants pour mettre en lien ces situations en partie incontrôlables et instables : ce sont d'une part le rôle de l'histoire et d'autre part la compréhension de la diversité. Quelles conséquences théoriques en déduire ?

##### **4.1 Une francophonie historique**

La francophonie se construit, nous espérons l'avoir argumenté et illustré, significativement si on l'articule autour de l'histoire pour marquer par un terme une perspective différente. Il n'est pas question d'une histoire qui vise l'objectivation et la neutralité, qui homogénéise comme on le voit dans les différentes publications qui se réfèrent au projet IFA par exemple, mais d'une histoire dans laquelle le narrateur s'inclut, en prenant en charge ce récit, et en reconnaissant explicitement sa responsabilité pour ce que cette façon de raconter l'histoire porte, implique, en ce qui concerne les façons d'envisager l'avenir. Dans des situations aussi diversitaires, il serait par ailleurs étonnant qu'on élabore une seule histoire, sans en expliciter les arrières plans et même pas les enjeux. De ce point de vue, l'histoire permettrait de problématiser différentes formes de diversités en allant à une de leurs sources, pour en comprendre les raisons en les restituant, en faisant réfléchir aux modalités de prise en compte par tout interprète de sa diversité axée sur des expériences et une trajectoire de vie. Considérer ainsi la francophonie dans sa profondeur et sa complexité historique impose une posture, celle d'une explicitation des enjeux pluriels (qui sont notamment identitaires, économiques, politiques) liées à toute interprétation. Cela conduit par ailleurs à considérer que travailler la diversité c'est se connaître, s'assumer, tendre vers une conscience des adaptations, rajustements,

---

<sup>53</sup> Dans une situation telle que celle de l'Ile Maurice, le français est la seule langue (variablement plausible) plausible quels que soient la situation sociale et le registre.

bref des transformations par configurations-reconfigurations que révèlent les différentes projections rencontrées et interprétations de l'histoire. Pour interpréter ces diversités, un élément à mettre en perspective est que politiquement, toutes les personnes concernées n'ont / ne peuvent avoir ni la même histoire, ni les mêmes intérêts dans la francophonie qui, au final, se présente comme un espace de contradictions. Voilà pourquoi il nous semble cohérent de proposer que des situations aussi diverses induisent des formes différentes de réceptions et en conséquence plusieurs formes de francophonies.

#### 4.2 Une francophonie diversitaire

La francophonie ne peut dès lors qu'être diversitaire. Il ne s'agit pas de se contenter d'une diversité construite sur la multiplicité quantitative des langues, mais d'une diversité qualitative constitutive de l'humain en tant qu'être d'enjeux avec les autres. Si on se focalise sur les façons de parler français, on comprend donc que le francophone navigue avec plusieurs langues, qu'il se projette et change parfois rapidement sans rationaliser *a priori* les différentes modalités de transformation. Cela vient de son caractère humain et révèle cette inconstance caractéristique de l'homme. Il convient donc de le revendiquer en reconnaissant que ce n'est que par là qu'on peut être humain, puisqu'un être humain totalement prédictible ne serait donc plus humain.

De ce point de vue, *la francophonie devrait prendre en charge de manière historique sa propre diversité*. Sans vouloir mettre en perspective les investissements variés qui caractérisent les situations de francophonie, il conviendrait de prendre appui sur l'origine de la diversité qui vient de la tension, humainement constitutive de l'humain, de la projection qu'on a du monde, de soi, dans la connaissance qu'on ne peut tout contrôler. Toutes les analyses sociolinguistiques en francophonie se comprennent ainsi à partir de projections situées historiquement, vu qu'on n'a pas tous les mêmes intérêts dans / pour la francophonie.

Sur un plan sociolinguistique, ce qui paraît significatif à problématiser ce sont finalement des modalités qui montrent que la francophonie s'élabore globalement comme une façon d'être au monde. Si on choisit d'adopter le point de vue de la réception, il deviendra évident que le seul modèle diffusionniste, réminiscent du point de vue colonial, ne peut être l'unique modalité de construction de la francophonie. La perspective PH laisse entrevoir que les différents critères de catégorisation des francophonies/francophones devraient, en toute logique, se construire à partir d'*enjeux* et d'*expériences*, motifs et projets (de la diffusion / réception d'une langue). Voilà un élément qui aiderait à mieux s'interroger, sur les intentions, préjugés et désirs des francophones, et qui permettrait de proposer un schéma qui laisse entrevoir le caractère diversitaire et surtout altéritaire des français en francophonies. Dans cette logique, il serait incohérent de continuer d'aborder les projets dits francophones seulement avec des techniques et/ou méthodologies qui les homogénéisent au contraire.

Pour en revenir au point de départ, typologique, après ce détour par la PH qui nous a conduits au cœur de la francophonie, revisitons la perspective typologique, de ce nouveau point de vue, qui implique donc la considération des modalités d'appropriation.

### 4.3 Reconsidérer les typologisations de francophonies

Nous proposons d'introduire la perspective de la réception dans les typologies *supra*, ce qui reviendrait à considérer l'évolution, du point de vue qualitatif, du français qui part de l'idée que le développement de la francophonie dépendra de l'intérêt que chacun (personnes, groupes, institutions, etc.) aura, dans chaque situation.

Repartons des différentes typologies évoquées ci-dessus : on s'aperçoit qu'elles évoluent dans le sens de la prise en compte accrue des sentiments des personnes concernées, au fil du temps. La typologie de Bal est très macrosociolinguistique et déterministe. Celle de Manessy tient compte des horizons « objectifs » de réception du français, en fonction de la complexité des situations sociolinguistiques. Celle de Valdman inclut la dimension des politiques linguistiques (donc de la volonté des groupes d'agir sur leur avenir), alors que celle de Klinkenberg repose à la fois sur la prise en compte des sentiments des groupes et personnes concernant leur situation face au français (modalités d'héritage, d'appropriation), et, implicitement, il prend en compte leur projection dans l'avenir, puisqu'il considère qu'un locuteur peut rejeter une langue, qu'il a pourtant « reçue » d'une manière ou d'une autre.

Cela suggère, à défaut de typologies, qui, dans leurs modalités fixistes et catégorisantes, conviennent mal aux perspectives PH, de dessiner des tonalités<sup>54</sup> dans lesquelles on peut *recevoir* et par ailleurs *vivre* en français. Ces perspectives tiennent à la fois compte du français, et des autres langues des personnes et groupes concernés, la qualité du plurilinguisme d'un individu ou groupe pouvant expliquer certaines attitudes. Ainsi par exemple, un francophone est sans doute d'autant plus attaché au français qu'il n'est pas compétent dans une autre langue véhiculaire internationale : un Camerounais Anglophone bilingue français-anglais, pour des raisons instrumentales en tout cas, est sans doute moins attaché au français que son concitoyen Francophone bilingue français-anglais. Cette mise en perspective, en s'organisant à partir de l'axe historique tient donc compte à la fois de la façon dont une personne ou un groupe se raconte son histoire et de la façon dont il se projette dans l'avenir.

L'intérêt de cette mise en perspective est de tenter de conjoindre dans l'analyse, à la fois la dimension historique sinon « objectivante », du moins « trans-subjective » (Bal) qu'individuelle (jusqu'à un certain point, Klinkenberg), grâce à l'histoire. Elle a par ailleurs le mérite de tenter de ne pas dissocier l'histoire de la projection dans l'avenir, qui explique le sens qu'une personne investit dans ses comportements, y compris les plus quotidiens et minimes. Elle associe également les dimensions identitaires et instrumentales et tente, en un mot, de mobiliser les possibilités fournies par l'épistémologie PH pour capitaliser sur les savoirs historiquement construits dans le domaine de la francophonie, afin de leur donner de nouvelles perspectives, en évitant le caractère figé des typologies, sans enlever l'utilité qu'il y a à se donner des repères pour réfléchir, ce que permet l'élégance d'une notion PH comme la tonalité.

---

<sup>54</sup> On pense évidemment à la tonalité qui organise les horizons de réception, héritée du romantisme allemand, et remise en perspective par les courants PH.



### En attendant d'aller plus loin...

Réfléchir à la réception du français en francophonie met donc en tension différents processus historiques dans la problématisation du ressenti de populations face aux rencontres dont certaines conséquences peuvent s'afficher à travers des pratiques sociolinguistiques et cultures. Mais en même temps, cela révèle les valeurs de cette langue dans des projets particuliers. Il en ressort qu'une réflexion pertinente sur la francophonie conduira également à la mise en discussion de modalités d'appropriation des langues non pas suivant des schèmes proposés de l'extérieur, mais selon des axes qui permettent finalement à chaque francophone de se donner de la consistance en revendiquant en toute légitimité sa place dans le partage des ressources du monde francophone. Cet effort de projection de soi contribue à donner sens à la francophonie selon des contours mouvants, des tonalités qui articulent différences, similitudes, tensions, sous des formes diverses, et qui montrent que la francophonie de l'un n'est pas nécessairement la francophonie de l'autre, en ce sens que tous les francophones n'ont pas les mêmes intérêts dans la francophonie.

### Éléments de bibliographie

- BAL, W. (1977). « Unité et diversité de la langue française », in A. Reboullet et M. Tétu (dir.), *Guide culturel : civilisations et littératures d'expression française*, Paris, Hachette, pp. 5-28.
- BAL, W. (1988). « Introduction. Genèse et travaux de base », in IFA, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Paris, EDICEF/AUPELF, pp. IX-XXII.
- BARAQUIN, N. et J. LAFFITE (2007). *Dictionnaire des philosophes*, Armand Colin, article « Weber, Max ».
- BAVOUX, C. (2000). *Le français de Madagascar. Contribution à un inventaire des particularités lexicales*, Bruxelles, Duculot.
- BAVOUX, C. (2008). « Pour ne pas conclure », in C. Bavoux, *Le français des dictionnaires. L'autre versant de la lexicographie française*, Bruxelles, De Boeck Supérieur Champs linguistiques, pp. 337-351.
- BEC, P. (1971). *Manuel pratique de philologie romane*, vol. 2, Paris, Picard.
- BERTRAND, R. (2011). *L'histoire à parts égales. Récits d'une rencontre orient-occident, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil.
- BLANQUET, E. (2012). *Apprendre à Philosopher avec Heidegger*, Ellipses Marketing, coll. Apprendre à philosopher avec.
- BOUDREAU, A. et L. DUBOIS (1993). « J'parle pas comme les Français de France, ben c'est du français pareil ; J'ai ma own p'tite langue », in Francard, M. (éd.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve du 10-12 novembre 1993*, tome 1, Louvain-la-Neuve, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain, vol. 19, no 3-4, pp. 147-168.
- BRUNEAU, C. (1969). *Petite histoire de la langue française*, volume 1, Paris, Armand Colin.

- CALVET, L.-J. (2010). *Histoire du français en Afrique. Une langue en copropriété ?*, Paris, Éditions Écriture.
- CARDE, J. (1924). *La réorganisation de l'enseignement en Afrique occidentale française*, R.I, n° 185-186, mai-juin 1924.
- CERQUIGLINI, B. (2007). *Une langue orpheline*, Paris, les Éditions de Minuit.
- CERTEAU, M. de (1975). *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard.
- CERTEAU, M. de (1987). *La faiblesse de croire*, Paris, Seuil.
- CHAUDENSON, R. (1989). *Vers une révolution francophone ?*, Paris, L'Harmattan.
- CHAUDENSON, Robert et al. (1991), *La Francophonie : représentations, réalités, perspectives*, Paris, Didier Érudition.
- CHAUDENSON, R. (2012). « Prolégomènes à une approche de la francophonie africaine », *Repères DoRiF* n° 2, *Les francophonies et francographies africaines face à la référence culturelle française*. [http://www.dorif.it/ezine/ezine\\_articles.php?id=35](http://www.dorif.it/ezine/ezine_articles.php?id=35).
- CHAURAND, J. (dir.) (1999). *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Seuil.
- CISSÉ, M. (2005). « Langues, État et société au Sénégal », *SudLangues*, revue internationale électronique de sciences du langage, n° 5, pp. 99-133. <http://www.sudlangues.sn/IMG/pdf/doc-109.pdf>.
- COSTE, D. (coord.) (1984). *Aspects d'une politique de diffusion du français langue étrangère depuis 1945. Matériaux pour une histoire*, Paris, Hatier.
- DAIGLE, J. (dir.) (1993). *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Chaire d'études acadiennes.
- DOSSE, F. (2003). « Michel de Certeau et l'écriture de l'histoire, Vingtième Siècle », *Revue d'histoire*, / 2 - no 78, 145 à 156 Presses de Sciences Po, <http://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2003-2-page-145.htm>.
- FELDMAN, J. (2002). « Objectivité et subjectivité en science. Quelques aperçus », *Revue européenne des sciences sociales*, XL-124. URL : <http://ress.revues.org/577>.
- FÉRAL, C. de (1989). *Pidgin-english du Cameroun*, Peeters/Selaf.
- FEUSSI, V. (2006). *Une construction du français à Douala-Cameroun*, Thèse de Doctorat, Université François Rabelais de Tours.
- FEUSSI, V. (2007). « Le français et les pratiques linguistiques en contexte urbain : une dynamique interactionnelle », *Le Français en Afrique* n° 22, pp. 232-252.
- FEUSSI, V. et J.-B. TSOFAK (2012). « Sérieux s'abstenir ! Enfin... quoique !. Comment construire francanglais et camerounité par des pratiques électroniques ? », in T. Bulot et V. Feussi, *Normes, urbanités et émergences Plurilingues parlés (de) jeunes francophones*, Paris, L'Harmattan, pp. 201- 218.
- FOUCAULT, M. (2001). *L'herméneutique du sujet. Cours au Collège de France. 1981-1982*, Paris, Gallimard, Seuil.
- GADAMER, H.-G. (1976). *Vérité et méthode. Les grandes lignes d'une herméneutique philosophique*, Paris, Seuil.
- GADET, F., R. LUDWIG et S. PFÄNDER (2009). « Francophonie et typologie des situations », *Cahiers de Linguistique*, 34/1, pp. 143-162.
- GERALD, A. et B. CERQUIGLINI (éd.) (2000). *Histoire de la langue française 1945-2000*, Paris, CNRS Editons.
- GOFFMAN, E. (1975). *Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit.
- GRONDIN, J. (2006). *L'Herméneutique*, Paris, PUF.

- GUILLOU, M. (2005). « La Francophonie dans la mondialisation », communication présentée aux “Dix-huitièmes Entretiens” du Centre Jacques Cartier - Rhône-Alpes, 2 au 7 décembre 2005. [http://www.diversite-culturelle.qc.ca/fileadmin/documents/pdf/miche\\_guillou.pdf](http://www.diversite-culturelle.qc.ca/fileadmin/documents/pdf/miche_guillou.pdf).
- GUILLOU, M. et Trang Phan (2011). *Francophonie et mondialisation - Histoire et institutions des origines à nos jours* (tome 1), Paris, Belin.
- HAMPATE BA, A. (1991). *Amkoullel l'enfant peul. Mémoires*, Arles, Actes sud.
- HEIDEGGER, M. (1983). *Lettre sur l'humanisme*, Paris, Aubier.
- KAMDEM, E. et M. FOU DA ENGODO (2004). « Faits et méfaits de l'ethnicité dans les pratiques managériales au Cameroun », communication présentée au colloque *Le management face à l'environnement socioculturel* du réseau de recherche en sciences de gestion de l'Agence Universitaire de la Francophonie, Beyrouth, octobre 2004. [www.cidegef.refer.org/beyrouth/Kamdem.doc](http://www.cidegef.refer.org/beyrouth/Kamdem.doc).
- KAZADI, N. (2004). *L'Afrique afro-francophone*, Paris, L'Harmattan.
- KLINKENBERG, J.-M. (2001). *La langue et le citoyen. Pour une autre politique de la langue française*, Paris, Presses universitaires de France.
- KLINKENBERG, J.-M. (2013). « La francophonie : pour qui ? pour quoi ? », in V. Castellotti, *Les français dans la mondialisation*, Bruxelles, Fernelmont, EME, pp. 17-38.
- KLINKENBERG, J.-M. (2015). *La langue dans la cité. Vivre et penser l'équité culturelle*, Bruxelles, Les Impressions nouvelles.
- LAFAGE, S. (1993). « Approches de la variation lexicale en francophonie africaine dans une perspective pré-dictionnaire », in Latin, D., J. Tabi-Manga, A. Queffélec, *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies*, Premières Journées scientifiques du Réseau thématique de recherche Étude du français en francophonie de l'UREF, Université de Nice, 18-21 septembre 1991, Paris, John Libbey / AUPELF, Actualité Scientifique, pp. 25-39.
- LAROUSSE, F. et S. BABAUT (dir.) (2001). *Variations et dynamisme du français. Une approche polynomique de l'espace francophone*, Paris, L'Harmattan.
- LAURENT, A. (1994). *L'individualisme méthodologique*, Paris, PUF.
- M'BOKOLO, E., P. SAINTENY et A. FERRARI (2008-2010). *Afrique(s). Une autre histoire du XX<sup>e</sup> siècle, Temps noir*, Paris.
- MAINET G. (1989). « Douala : flux ethniques, création urbaine et dynamisme régional », in Antheaume B. et al. (éd.), *Tropiques : lieux et liens : florilège offert à Paul Pelissier et Gilles Sautter*, Paris, ORSTOM, pp. 335-340.
- MAKOUTA-MBOUKOU, J.-P. (1973). *Le français en Afrique noire*. Paris, Bordas.
- MANESSY, G. (1979). « Le français en Afrique Noire : faits et hypothèses », in A. Valdman, *Le français hors de France*, Paris, Champion, pp. 333-362.
- MANESSY, G. (1993). « Vernacularité, vernacularisation », in D. de Robillard et M. Beniamino, *Le français dans l'espace francophone*, Paris, Champion, pp. 407-417.
- MANESSY, G. (1994). *Le français en Afrique noire. Mythe, stratégies, pratiques*, Paris, L'Harmattan.
- MARCELLESI, J.-B. et al. (2003). *Sociolinguistique - Epistémologie, Langues régionales, Polynomie*, Paris, L'Harmattan.

- MENEY, L. (2005). « Un autre dictionnaire québécois, pourquoi ? », *Le Devoir* du 7 janvier 2005, <http://www.ledevoir.com/non-classe/72023/un-autre-dictionnaire-quebecois-pourquoi>
- MOURA, J.-M. (1999), *Littératures francophones et théorie postcoloniale*, Paris, PUF.
- NGOZI ADICHIE, C. (2009), *The danger of a single story*, TED Talks. URL [http://www.ted.com/talks/chimamanda\\_adichie\\_the\\_danger\\_of\\_a\\_single\\_story.html](http://www.ted.com/talks/chimamanda_adichie_the_danger_of_a_single_story.html).
- PICOCHÉ, J. et C. MARCHELLO-NIZIA (1989). *Histoire de la langue française*, Paris, Nathan.
- PÖLL, B. (2005). *Le français, langue pluricentrique ? Études sur la variation diatopique d'une langue standard*, Bern, Peter Lang.
- RACELLE-LATIN, D. (1988). « Présentation de l'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire », in IFA, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Paris, AUPELF/EDICEF, pp. XXIII-XXXII.
- ROBILLARD, D. (1993). *Contribution à un inventaire des particularités lexicales du français de l'Île Maurice*, EDICEF/AUPELF.
- ROBILLARD, D. de (2009). « Réflexivité : sémiotique ou herméneutique. Comprendre ou donner signification ? Une approche profondément anthropologique ? », *Cahiers de Sociolinguistique* n° 14, pp. 153-175.
- ROBILLARD, D. de (2012). « Diversité, sens : enjeux », in Debono, M. et Goï, C. (éd.), *Regards interdisciplinaires sur l'épistémologie du divers. Interculturel, herméneutique et interventions didactiques*, Fernelmont, EME, pp. 195-216.
- ROBILLARD, D. de (2016). « Fenêtres sur une sociolinguistique de la réception ou phénoménologique-herméneutique, ou sur des SHS qualitatives à programme fort », *GLOTTOPOL* n° 28, pp. 121-189.
- ROBILLARD, D. de et M. BENIAMINO (éd.) (1993 et 1996). *Le français dans l'espace francophone. Description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*, 2 tomes, Paris, Champion.
- ROMANO, C. (2010). *Au cœur de la raison, la phénoménologie*, Paris, Gallimard.
- TENDING, M.-L. (2014). *Parcours migratoires et constructions identitaires en contextes francophones. Une lecture sociolinguistique du processus d'intégration de migrants Africains en France et en Acadie du Nouveau-Brunswick*, Thèse de Doctorat, Université François Rabelais de Tours.
- TETU, M. (1992). *La francophonie. Histoire, problématiques, perspectives*, Montréal, Guerin universitaire.
- TREAN, C. (2006). *La Francophonie*, Paris, Le cavalier bleu.
- TSOFACK, J.-B. et V. ELOUNDOU ELOUNDOU (2012). « Parler (des) jeunes et scripturalité : de quelques scénographies en milieux étudiants au Cameroun », in Bulot, T. et V. Feussi (Dirs.), *Normes, urbanités et émergences plurilingues (Parlers (de) jeunes francophones)*, Paris, L'Harmattan, pp. 254-255.
- VALANTIN, C. (2010). *Une histoire de la francophonie (1970-2010)*, Paris, RFI et Belin.
- VALDMAN, A. (1979), « Avant-propos », in A. Valdman, *Le français hors de France*, Paris, Champion, pp. 5-18.
- WARNIER, J.-P. (1993), *L'esprit d'entreprise au Cameroun*, Paris, Éditions Karthala.